NATIONS UNIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

2263e SÉANCE : 30 JANVIER 1981

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

Page

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2263) 1

Déclaration du Président relative à la libération des otages américains 1

Adoption de l'ordre du jour 1

La situation en Namibie :
Rapport complémentaire du Secrétaire général sur l'application des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité concernant la question de Namibie (S/14333);
Lettre, en date du 29 janvier 1981, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14347) 1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2263e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 30 janvier 1981, à 11 heures.

Président : M. LING Qing (Chine).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Japon, Mexique, Niger, Ouganda, Panama, Philippines, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2263)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation en Namibie :
   Rapport complémentaire du Secrétaire général sur l'application des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité concernant la question de Namibie (S/14333);
   Lettre, en date du 29 janvier 1981, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14347).

La séance est ouverte à 11 h 30.

Déclaration du Président relative à la libération des otages américains

1. Le PRÉSIDENT *(interprétation du chinois)* : Pour commencer je vais faire quelques observations à propos de la libération des otages américains. Avec la libération des otages américains, les résolutions 457 (1979) et 461 (1979) du Conseil de sécurité sont maintenant pleinement mises en œuvre. Je suis sûr de parler au nom du Conseil en exprimant les sentiments de profonde satisfaction et de soulagement que nous éprouvons à voir cette question finalement réglée.

2. Je crois également parler au nom de tous ceux qui sont présents en exprimant au Secrétaire général et à toutes les parties intéressées notre reconnaissance et notre satisfaction pour les efforts inlassables et remarquables qu'ils ont déployés pour régler ce problème.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Namibie :
Rapport complémentaire du Secrétaire général sur l'application des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité concernant la question de Namibie (S/14333)
Lettre, en date du 29 janvier 1981, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/14347)

3. Le PRÉSIDENT *(interprétation du chinois)* : Le Conseil de sécurité se réunit à la suite d'une demande contenue dans la lettre, en date du 29 janvier 1981, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Tunisie.

4. Les membres du Conseil sont saisis du rapport complémentaire du Secrétaire général sur l'application des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité concernant la question de Namibie ainsi que du texte d'une lettre, en date du 28 janvier 1981, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Afrique du Sud [*S/14346*].

5. Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

6. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL *(interprétation de l'anglais)* : Avant d'aborder la question inscrite à l'ordre du jour, je voudrais, Monsieur le Président, faire miennes vos remarques concernant la libération des otages américains et aussi exprimer ma profonde satisfaction et mon vif soulagement devant leur libération et leur heureux retour dans leurs familles.

7. Je tiens également, Monsieur le Président, à vous remercier de vos aimables paroles concernant mes efforts et je voudrais aussi exprimer ma profonde reconnaissance à tous les membres du Conseil de sécurité pour les grands efforts qu'ils ont faits afin de contribuer à la solution de ce problème tragique.

8. Le Conseil est saisi de mon rapport du 19 janvier sur l'application des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité concernant la question de Namibie. Ce rapport porte sur la réunion qui s'est tenue à Genève du 7 au 14 janvier 1981 et sur l'aboutissement de cette réunion. Pour ce qui est du fond de la question, je n'ai, pour le moment, pas grand-chose à ajouter à ce que j'ai déclaré dans mon rapport, notamment dans les observations finales. Je tiens cependant à saisir cette occasion pour exprimer une fois de plus ma reconnaissance toute spéciale à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), représentée

à Genève par son secrétaire général et par le Ministre d'Etat aux affaires étrangères de la Sierra Leone, ainsi qu'aux Etats de première ligne, au Nigéria et au groupe de contact des cinq pays occidentaux. Leur présence à Genève a été pour moi, personnellement, et pour mes représentants, d'une aide considérable dans le déroulement de la réunion et des consultations qui l'ont accompagnée.

9. Le 22 janvier, j'ai adressé une lettre au Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M. R. F. Botha, dans laquelle j'attirais l'attention sur mon rapport au Conseil de sécurité et répétais qu'à mon avis on avait à ce moment-là laissé passer une occasion propice. J'exprimais également l'espoir que le Gouvernement sud-africain accorderait une attention sérieuse à mon appel en faveur d'une révision de sa position. J'ajoutais que j'étais profondément préoccupé par l'effet de l'impasse actuelle non seulement sur la situation en Namibie même, mais aussi sur les perspectives d'un avenir pacifique et prospère pour la région tout entière.

10. Le 28 janvier, j'ai reçu une lettre du Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud concernant la réunion de Genève et mon rapport à ce sujet [*voir S/14346*]. Cette lettre a été distribuée aux membres du Conseil de sécurité à la demande du Gouvernement sud-africain. Je n'entends pas faire ici de commentaires sur le fond de cette lettre ou sur les pièces qui y étaient jointes. Je crois que la position de l'Organisation des Nations Unies a été exposée clairement à Genève par mes représentants et moi-même et que les membres du Conseil la connaissent bien.

11. Comme les membres du Conseil le savent, il s'est avéré, durant la réunion de Genève, que le Gouvernement sud-africain n'était pas encore disposé à signer un accord de cessez-le-feu et à procéder à l'application de la résolution 435 (1978). Il ne sied pas que je me livre ici à des hypothèses sur les raisons de cette attitude.

12. Le problème consiste maintenant à décider de la meilleure manière d'agir pour parvenir à notre objectif, à savoir la réalisation de l'indépendance pour la Namibie à la date la plus rapprochée possible grâce à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Tel reste notre objectif, et j'espère vivement que l'on redoublera d'efforts pour en assurer la prompte mise en œuvre.

13. Le PRÉSIDENT *(interprétation du chinois)* : Le premier orateur est le représentant de la Tunisie, qui parlera également en sa qualité de président du Groupe des Etats africains à l'Organisation des Nations Unies pour le mois de janvier.

14. M. SLIM (Tunisie) : Ma délégation tient d'abord à s'associer à la satisfaction générale ressentie à la suite de la libération des otages américains et exprime ses félicitations aussi bien aux otages eux-mêmes et à leurs familles qu'à tous ceux qui ont contribué d'une manière directe ou indirecte à la solution de ce problème à la satisfaction des parties concernées.

15. Monsieur le Président, permettez-moi maintenant de m'acquitter d'une tâche agréable, celle de vous féliciter très sincèrement et chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. La Tunisie se réjouit de voir à la présidence du Conseil le représentant d'un grand pays qui partage avec l'ensemble des Etats du tiers monde les mêmes soucis et les mêmes préoccupations et avec lequel mon pays entretient les meilleures relations d'amitié et de coopération. Ma délégation, qui a eu durant ce mois l'occasion d'apprécier encore davantage les grandes qualités qui sont les vôtres, est particulièrement heureuse, Monsieur le Président, de vous assurer de son entière coopération.

16. Elle souhaiterait également exprimer ses non moins sincères et chaleureuses félicitations à votre prédécesseur, M. Donald McHenry, pour la manière exemplaire avec laquelle il a dirigé nos travaux durant le mois de décembre dernier. Avec votre autorisation, je prierai la délégation des Etats-Unis d'Amérique de bien vouloir lui transmettre, avec nos félicitations, nos meilleurs vœux.

17. En ce mois de janvier 1981, le Conseil a enregistré également le départ de cinq de ses membres non permanents, les éminents représentants du Bangladesh, de la Jamaïque, de la Norvège, du Portugal et de la Zambie qui ont apporté, durant leur mandat, une contribution inestimable à nos travaux et qui ont fait preuve d'un dévouement exemplaire aux principes de la Charte des Nations Unies. Ma délégation tient à leur exprimer ici toute son estime et sa considération ainsi que sa reconnaissance pour la coopération fructueuse qu'elle a trouvée auprès de chacun d'entre eux.

18. Ma délégation tient également à se féliciter de la coopération particulièrement positive qui s'est immédiatement et spontanément établie avec les nouveaux membres qui ont rejoint le Conseil au début de ce mois. Cela augure d'une efficacité encore plus grande de l'action du Conseil, qui lui permettrait d'assurer dans les meilleures conditions ses lourdes responsabilités à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui sont de plus en plus, hélas, menacées.

19. M. Noël Dorr d'Irlande, M. Masahiro Nisibori du Japon, M. Jaime de Piniés d'Espagne et M. Olara Otunnu d'Ouganda trouvent ici nos souhaits de bienvenue, de même que la délégation du Panama que je voudrais prier de bien vouloir transmettre à M. Jorge Illueca nos vives félicitations pour les hautes fonctions dont il vient d'être chargé.

20. La Namibie connaîtra-t-elle l'indépendance et la paix cette année, comme le souhaitait l'Organisation

des Nations Unies ? Le peuple namibien se verra-t-il transférer le pouvoir, tel que préconisé dans les différentes résolutions pertinentes de l'Organisation ? Le plan, laborieusement mis au point par l'Organisation des Nations Unies conformément à la résolution 435 (1978), avait-il et a-t-il une chance d'aboutir ? Ce sont là les questions que nous nous posions au seuil de l'année 1981; des questions où se mêlaient, sur un fond d'anxiété, à la fois le scepticisme et l'espoir.

21. L'espoir, parce qu'imbus des principes de liberté et de justice, ayant foi en les vertus de la négociation et du dialogue, préconisant toujours les règlements des conflits par la voie pacifique, nous osions croire que la raison finirait par prévaloir, même parmi ceux qui se sont illustrés par leur mépris de la personne humaine et des principes élémentaires du droit international. Espoir aussi et surtout parce que, assurés que le plan de l'Organisation des Nations Unies avait l'appui et le soutien de l'ensemble de la communauté internationale et convaincus que, privée de ses appuis et sérieusement menacée d'isolement, l'Afrique du Sud ne saurait persister dans son attitude d'arrogance et de défi.

22. Notre scepticisme, par contre, se fondait sur la nature même du régime de Pretoria, qui repose essentiellement sur la répression, l'oppression et l'agression et qui ne saurait de lui-même accéder au langage de la négociation ni au concept de démocratie ou d'élections.

23. Qu'attendre d'un régime qui, à l'extérieur, mène une politique d'agression continue et caractérisée contre les pays africains voisins et, à l'intérieur, s'illustre par les pratiques inhumaines de l'*apartheid*, par les exactions et les violences contre les populations innocentes et par des condamnations à mort prononcées, selon un simulacre de justice, à l'encontre de jeunes gens dont le seul tort est de croire à l'existence de la liberté et à la possibilité de retrouver un jour la dignité d'homme ? Ces condamnations doivent à leur tour être énergiquement condamnées et dénoncées par l'ensemble de la communauté internationale et d'abord par ceux qui se vouent à la défense de la notion de la liberté, sous peine de voir leur propre crédibilité sérieusement entamée.

24. La réunion destinée à préparer la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) a eu lieu à Genève du 7 au 14 janvier 1981. Nous venons d'écouter avec la plus grande attention le rapport qui nous a été fait par le Secrétaire général. Nous avons également étudié avec tout le soin que requiert la gravité du sujet le rapport écrit du Secrétaire général dont nous sommes saisis.

25. Ces rapports, à propos desquels je voudrais féliciter chaleureusement le Secrétaire général qui, dans cette affaire comme dans d'autres, ne cesse de faire preuve de détermination et de courage pour affronter les problèmes avec le dévouement et l'objectivité que nous lui connaissons, sont en eux-mêmes suffisamment édifiants. Ils apportent des réponses claires et sans équivoque aux questions que chacun d'entre nous se posait.

26. Ainsi, la Namibie ne semble pas devoir connaître cette année, par les moyens préconisés dans la résolution 435 (1978), l'indépendance et la paix.

27. Notre propos aujourd'hui n'est pas d'examiner dans le détail les implications qu'appelle cette situation nouvelle ni de préconiser les mesures qui s'imposent face à ce nouveau défi lancé à la communauté internationale.

28. La question est trop importante pour que le Conseil de sécurité délibère quant au fond sans s'être accordé le temps nécessaire pour une analyse approfondie qui tienne compte de toutes les données nouvelles sur le plan local, régional et international, et qui, seule, le mettra en mesure de prendre, le moment venu, des décisions qui soient à la mesure de la gravité de la situation. Je me contenterai seulement de relever que, s'il est permis de vouloir conférer à la réunion de Genève un quelconque résultat positif, ce serait celui d'avoir clarifié une fois pour toutes les responsabilités de toutes les parties concernées dans la question de Namibie.

29. Après Genève, aucun doute n'est plus permis sur les intentions du régime de Pretoria, aucun crédit ne saurait être donné à ses promesses ni à ses engagements. Outre son attitude habituelle, ne voilà-t-il pas qu'il utilise le cadre de la réunion de Genève pour se livrer à "un vaste exercice de relations publiques", selon l'expression de l'un des chefs des délégations présentes ? Cet exercice ne trompe personne, tant la manœuvre paraît grossière.

30. Les délégations présentes à Genève, en particulier les délégations des Etats occidentaux qui assument dans l'affaire de Namibie une responsabilité première ont sans aucun doute dû tirer les leçons de ce comportement irresponsable et de défi pour elles-mêmes et pour l'ensemble de la communauté internationale. Leur attitude à l'égard du régime de l'Afrique du Sud pourra-t-elle, après la réunion de Genève, être la même qu'avant cette réunion.

31. Après Genève, aucun doute non plus n'est permis sur la légitimité et la représentativité de la South West People's Organization (SWAPO), ni sur le sens aigu qu'elle a de ses responsabilités historiques; aucun doute n'est permis sur son sérieux ni sur sa crédibilité sur le plan intérieur comme sur le plan international, aucun doute non plus sur sa détermination à poursuivre sa lutte jusqu'à l'indépendance de la Namibie. La réunion de Genève en a administré la preuve à ceux qui voulaient encore en douter.

32. L'unité de vues manifestée à Genève par la SWAPO et par les pays de première ligne est, sans aucun doute, partagée par tous les Africains. Il

importe que l'on ne s'y trompe pas : sous cette discipline se cache une grande colère ressentie à juste titre par tous les Africains qui se trouvent quotidiennement les témoins, sinon l'objet, de nouveaux affronts. Cette situation doit cesser. La Namibie doit être indépendante. Nous devons tous conjuguer nos efforts pour y parvenir.

33. M. MUÑOZ LEDO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Après les incertitudes et les ajustements qui ont marqué les premiers jours de cette année, le Conseil de sécurité, aujourd'hui, commence à traiter d'une question d'une importance vitale. Nous tenons ici à dire publiquement notre reconnaissance à M. Ling Qing, de la Chine, pour la patience, la sagesse et la conviction avec lesquelles il a dirigé nos travaux, qualités qui sont un exemple des vertus admirables de son peuple. Je voudrais aussi adresser un salut amical à M. Donald McHenry, des Etats-Unis, pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de décembre et pour le travail remarquable qu'il a accompli parmi nous.

34. Ma délégation s'associe à la satisfaction marquée par le Président du Conseil à l'occasion de la récente mise en liberté des otages américains, et nous sommes également très heureux que cette question délicate ait été réglée grâce à la négociation — processus auquel le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, qui agit en son nom, ont beaucoup contribué par des décisions et des propositions qui ont éliminé le risque d'un affrontement et ouvert la voie du dialogue.

35. Nous avons lu et écouté les rapports du Secrétaire général concernant l'application des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) portant sur la question de Namibie, dans lesquels il relate les événements les plus récents survenus dans un long processus au cours duquel nous n'avons pu faire triompher la volonté de la communauté internationale. Ce document fera l'objet d'une analyse approfondie de la part du Conseil au cours des jours à venir et cela, ajouté à la volonté manifestée en cette instance et ailleurs par les Etats Membres de l'Organisation, devrait nous conduire à prendre des décisions claires et des mesures énergiques qui nous permettront d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

36. Cette réunion d'aujourd'hui ouvre une nouvelle phase — qui sera, nous l'espérons, la dernière — dans l'examen de la question de Namibie. Ma délégation se propose de faire pendant le débat des déclarations plus étoffées et des propositions plus concrètes. Nous tenons simplement, pour l'instant, à marquer notre insatisfaction face aux événements qui se sont produits et nos doutes quant à la viabilité du processus en cours.

37. L'échec de la réunion de Genève ne veut pas simplement dire que l'occupation illégale de la Namibie risque de se prolonger indéfiniment; il donne également à penser que le Gouvernement sud-africain n'estime pas qu'il existe de véritable engagement politique de la part des Etats Membres en ce qui concerne le respect et l'application des décisions de l'Organisation des Nations Unies.

38. De l'avis de ma délégation, la réalité à laquelle nous devons faire face doit faire l'objet d'un examen franc et approfondi, qui porte également sur la réaffirmation de nos engagements et la recherche de moyens d'action plus efficaces tant pour assurer l'indépendance de la Namibie que pour supprimer le régime d'*apartheid* et limiter les excès de l'Afrique du Sud en faisant de l'embargo sur les armes une réalité et en réduisant la capacité de défi du régime de Pretoria.

39. Je profite de cette occasion pour souhaiter une bienvenue chaleureuse aux représentants de l'Espagne, de l'Irlande, du Japon, de l'Ouganda et du Panama qui, en quelques jours, ont déjà contribué à renforcer, par leur participation intelligente et constructive, les activités du Conseil. J'adresse à M. Jorge Enrique Illueca, du Panama, tous nos vœux de succès dans les hautes fonctions qu'il a été appelé à remplir.

40. Je voudrais enfin exprimer le vœu que, dans un avenir immédiat, nous nous trouvions unis pour éviter toute possibilité de recul en ce qui concerne les principes dont la reconnaissance universelle a pris tant d'années d'efforts à l'Organisation des Nations Unies et que nous puissions au contraire faires des progrès considérables dans leur application.

41. Mme PANIZA de BELLAVITA (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : La coïncidence heureuse qui fait que le Panama devient membre du Conseil de sécurité au moment où la République populaire de Chine en assure la présidence est une source de satisfaction particulière pour le Gouvernement panaméen. Je voudrais donc saisir cette occasion pour féliciter très chaleureusement M. Ling Qing à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil et lui offrir la coopération sincère de la délégation panaméenne. Je suis aussi très heureuse d'exprimer la reconnaissance de mon pays au représentant des Etats-Unis d'Amérique, M. Donald McHenry, qui a présidé le Conseil au cours du mois de décembre dernier, pour tout le travail qu'il a accompli.

42. Ma délégation estime faire acte de justice en soulignant ici le travail extraordinaire accompli au Conseil, au cours du gouvernement Carter, par M. Andrew Young, auquel le Président des Etats-Unis a récemment décerné la Médaille de la liberté pour récompenser ses nombreux mérites. M. Young a contribué, sans aucun doute, à donner une nouvelle image internationale aux Etats-Unis grâce à ses efforts considérables en faveur de la paix et de la compréhension universelles. Cette nouvelle image a été encore renforcée par les qualités professionnelles remarquables de son successeur, M. McHenry, et par les nobles idéaux humanistes de son collaborateur, M. William J. vanden Heuvel. Nous leur adressons notre reconnaissance sincère.

43. La délégation du Panama se félicite, en tant que représentant de l'Amérique latine, que son mandat au Conseil commence en même temps que celui des délégations de l'Espagne, de l'Irlande, du Japon et de l'Ouganda, pays qui, nous en sommes certains, contribueront de façon constructive à l'accomplissement des responsabilités élevées de cette instance de l'Organisation des Nations Unies.

44. Les nouveaux membres du Conseil devront faire des efforts soutenus pour être à la hauteur de l'exemple donné par les membres sortants, le Bangladesh, la Jamaïque, la Norvège, le Portugal et la Zambie. A ce propos, nous tenons à rappeler avec respect et admiration le travail accompli par MM. Khwaja Mohammed Kaiser, Donald O. Mills, Ole Ålgård, Vasco Futscher Pereira et Paul John Firmino Lusaka, dont la participation constitue une part intégrante de l'histoire de l'Organisation dans ses immenses efforts destinés au maintien de la paix mondiale.

45. Je voudrais mentionner tout particulièrement M. Mills, de la Jamaïque, qui a occupé pendant ces deux dernières années le siège latino-américain que le Panama occupe maintenant. Les qualités humaines exceptionnelles et la haute compétence professionnelle de M. Mills sont bien connues dans les milieux de l'Organisation des Nations Unies et, en ce qui concerne la région latino-américaine, constituent pour nous un exemple digne d'être suivi mais impossible à égaler.

46. Mais l'absence du représentant de la Jamaïque sera dignement compensée par la présence au Conseil de la délégation mexicaine qui représente l'Amérique latine. Le Mexique, par sa politique internationale exemplaire, sa tradition d'amour de la liberté et de la justice, son attachement à la paix et la façon dont il défend constamment et inlassablement le principe de la non-ingérence et le droit des peuples à l'autodétermination, représente ici au plus haut niveau les valeurs de la culture latino-américaine et les idéaux de paix chéris par l'humanité. La délégation panaméenne sera très heureuse d'œuvrer à la réalisation de ces tâches si importantes en collaboration avec M. Porfirio Muñoz Ledo, qui s'est admirablement acquitté en son pays de fonctions très élevées et dont le talent, la culture et la sagesse politique ont fait briller l'image de sa patrie et de la grande famille des nations latino-américaines.

47. Je voudrais exprimer, Monsieur le Président, la reconnaissance du Gouvernement et du peuple du Panama pour les aimables paroles de bienvenue que vous nous avez adressées à la 2262e séance du Conseil. Pour des motifs supérieurs indépendants de sa volonté, le Panama a bénéficié de la confiance de la communauté internationale puisqu'il a reçu de celle-ci l'honneur insigne d'être élu membre non permanent du Conseil de sécurité pour occuper l'un des sièges réservés aux pays d'Amérique latine.

48. Sur le plan de l'actualité internationale, cet honneur et cette confiance placés en nous prennent un sens particulier et méritent la reconnaissance de mon pays. Les problèmes et conflits internationaux actuels, de par leur nature et leur complexité, exigent que nous nous en occupions d'urgence et que nous leur portions rapidement remède. En conséquence, le Conseil de sécurité doit aujourd'hui plus que jamais être vigilant et s'acquitter effectivement de ses fonctions concernant la mise en place des mécanismes prévus par la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale.

49. La délégation du Panama souhaite, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, remercier le Secrétaire général de nous avoir présenté un rapport complémentaire sur l'application des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité concernant la question de Namibie.

50. Nous regrettons que les objectifs recherchés au cours des réunions qui se sont tenues au Palais des Nations à Genève, du 7 au 14 janvier 1981, en dépit des bons offices du Secrétaire général et du fait que les parties aient été représentées à un niveau si élevé, n'aient pas été réalisés.

51. Une fois de plus, mon pays tient à réaffirmer sa solidarité et son appui aux peuples et aux nations d'Afrique ainsi qu'à la cause de la Namibie. Plus le Gouvernement sud-africain mettra de temps à donner effet aux décisions du Conseil de sécurité contenues dans les résolutions 435 (1978) et 439 (1978), plus la situation s'aggravera entre l'Afrique australe et l'Afrique du Sud.

52. Mon pays tient à déclarer ici qu'il ne ménagera aucun effort pour que le peuple de Namibie réalise son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

53. Pour terminer, ma délégation se réserve le droit de reprendre la parole sur cette question lorsque le Conseil en sera à nouveau saisi.

54. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession aux fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et dire combien nous sommes satisfaits de la manière dont vous vous acquittez de ces importantes responsabilités. Nous tenons également à remercier votre prédécesseur à ces fonctions, M. McHenry.

55. La délégation de l'Union soviétique salue cordialement les nouveaux membres du Conseil de sécurité, les représentants de l'Espagne, de l'Irlande, du Japon, de l'Ouganda et du Panama, et leur souhaite plein succès dans leurs activités au Conseil, organe qui porte la responsabilité primordiale du maintien de la

paix et de la sécurité internationales. Dans l'exécution des importantes fonctions que la Charte confie au Conseil de sécurité, ces délégations, comme toutes les autres, pourront absolument compter sur la coopération constructive de la délégation de l'Union soviétique.

56. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance aux représentants des membres non permanents qui ont quitté le Conseil de sécurité, les représentants du Bangladesh, de la Jamaïque, de la Norvège, du Portugal et de la Zambie, que je remercie de leur précieuse contribution aux travaux du Conseil pendant les deux dernières années.

57. Comme les autres délégations, nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction du fait que le personnel de l'ambassade des Etats-Unis détenu à Téhéran ait enfin été remis en liberté. L'Union soviétique a toujours défendu le respect absolu des normes généralement acceptées du droit international concernant l'inviolabilité du personnel diplomatique, ainsi que le prévoit la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961[1].

58. En même temps, nous souhaiterions rappeler que c'est précisément sous le prétexte de la détention du personnel américain par les autorités iraniennes que les Etats-Unis ont procédé à la concentration d'importantes forces navales dans la région du golfe Persique. Si les déclarations faites à ce sujet par les Etats-Unis ne constituaient pas un simple prétexte pour réaliser des plans à long terme dans la région, maintenant que la question du personnel américain a été résolu de façon satisfaisante, les navires de guerre des Etats-Unis devraient s'éloigner des côtes d'Iran et quitter la région du golfe Persique pour rejoindre leurs propres côtes.

59. Pour ce qui est de la question à l'ordre du jour nous voudrions dire ce qui suit.

60. Nous avons écouté avec attention la déclaration du Secrétaire général qui a fait rapport au Conseil sur les négociations menées à Genève entre la SWAPO et l'Afrique du Sud sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons également écouté avec attention la déclaration du Président du groupe africain pour le mois de janvier, le représentant de la Tunisie, M. Slim, ainsi que les déclarations des représentants du Mexique et du Panama.

61. La délégation soviétique partage la préoccupation suscitée par le refus provocant de l'Afrique du Sud d'aborder la mise en œuvre du règlement du problème namibien. Nous comprenons le désir des pays africains d'étudier la situation actuelle afin d'arrêter des mesures concrètes plus efficaces. Je voudrais dire en même temps que, dès aujourd'hui, les principales conclusions qu'il convient de tirer de la situation sont claires.

62. Tout d'abord, la position de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la question de Namibie, telle que consignée dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, est claire et précise : la Namibie est un territoire occupé illégalement par les racistes sud-africains. La SWAPO est le seul représentant légitime du peuple namibien en lutte. D'ailleurs, la dernière décision de l'Organisation des Nations Unies relative au statut de la SWAPO doit être utilement rappelée à ceux qui, aujourd'hui, s'empressent de coller l'étiquette de "terroriste international" sur tous les mouvements de libération nationale qu'ils ne trouvent pas de leur goût, y compris la SWAPO [*décision 35/442 de l'Assemblée générale, du 16 décembre 1980*]. Si nous voulons approfondir davantage cette philosophie suivant laquelle certains devraient être appelés terroristes simplement parce qu'ils luttent pour se libérer du joug colonialiste et raciste, alors la plupart des représentants des pays non alignés qui aujourd'hui représentent dignement leurs Etats indépendants à l'Organisation des Nations Unies pouvaient, tout récemment, être qualifiés de la sorte par certains. Le peuple soviétique a une approche et une philosophie différentes. L'Union soviétique a été et reste aux côtés des peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance et elle en est fière.

63. Le droit du peuple namibien à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination est, en vertu aussi des décisions de l'Organisation des Nations Unies, un droit inaliénable. De ce fait, les actes de l'Afrique du Sud qui visent à poursuivre son occupation de la Namibie représentent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

64. Pourtant, aujourd'hui l'Afrique du Sud propose essentiellement à l'Organisation des Nations Unies, à l'Afrique et, en fait à l'humanité progressiste tout entière de revoir cette position afin que l'Organisation des Nations Unies prenne à l'égard de la question de Namibie une position "impartiale" — impartiale du point de vue de l'Afrique du Sud, bien entendu. Les dirigeants de la politique d'*apartheid* n'étaient jamais encore arrivés à un tel degré de cynisme. C'est pourquoi il importe de mettre définitivement un terme aux desseins de Pretoria visant à modifier la position de l'Organisation des Nations Unies.

65. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies, les pays africains et autres Etats épris de paix étaient disposés dans une certaine limite à faire preuve de patience et de retenue et à suivre la voie de la négociation. Il est vrai que les avantages particuliers de cette procédure furent dépeints par quelques Etats bien connus seulement. Cependant, je voudrais rappeler à ce propos qu'il y a huit ans, en février 1972, au cours des séances du Conseil de sécurité tenues en Afrique [*1627e à 1639e séance*], ces puissances avaient affirmé que pour effectuer une percée dans la solution du problème namibien par la voie de la négociation, il ne leur fallait que six mois. A la même époque, elles

ont également déclaré — et il suffit pour le vérifier de se reporter aux comptes rendus de ces séances du Conseil — qu'au cas où l'Afrique du Sud ferait preuve d'intransigeance, elles tireraient les conclusions sérieuses qui s'imposaient. Or six mois, un an, un an et demi se sont écoulés et les négociations avec Pretoria, comme l'avait prévu l'Union soviétique dès le début, n'ont rien donné. Cela a purement et simplement permis à l'Afrique du Sud de gagner du temps. Ensuite, venant de la même source, une autre variante a été proposée dans les négociations. Cette proposition a donné lieu à un accord visant à ce que la Namibie, tout au moins en 1981 — donc cette année — puisse finalement accéder à l'indépendance. En novembre 1978, le Conseil de sécurité, par sa résolution 439 (1978), avertissait l'Afrique du Sud que, si elle refusait d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil relatives à la Namibie, le Conseil se réunirait pour prendre contre elle les mesures appropriées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

66. Aujourd'hui, après l'échec total des négociations de Genève, il est évident que l'Afrique du Sud a définitivement renoncé à respecter le calendrier établi. En outre, l'Afrique du Sud reporte ouvertement la solution du problème à une époque indéterminée. On peut ou regarder les faits en face ou s'enfouir la tête dans le sable; mais, dans le second cas, on ne ferait que rendre service aux racistes d'Afrique du Sud et porter préjudice aux intérêts fondamentaux du peuple namibien.

67. La délégation de l'Union soviétique est absolument convaincue que, dans les circonstances actuelles, il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies prenne les mesures les plus énergiques. A cet égard, à la reprise de sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale devrait avoir son mot à dire. De son côté, le Conseil de sécurité devrait prendre des mesures opérantes en vertu du Chapitre VII de la Charte pour faire en sorte que le peuple de Namibie accède à une indépendance authentique.

68. Maintenant que l'Afrique du Sud a jeté bas le masque pour de bon, l'Organisation des Nations Unies est en droit de s'attendre à ce que ceux qui, il y a huit ans déjà, avaient promis de prendre de sérieuses mesures, ceux qui, il y a deux ans et demi, ont de nouveau fait la même promesse, honorent leur promesse et ne fassent pas obstacle à l'adoption de telles mesures.

69. M. NISIBORI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois de janvier. Je suis heureux de vous voir, M. Ling Qing, représentant d'un pays avec lequel le Japon entretient des relations étroites et amicales, à ce poste élevé au moment où commence le nouveau mandat du Japon au Conseil de sécurité. Je suis certain que, sous votre direction éclairée, nos réunions seront couronnées de succès. Je tiens à vous assurer que ma délégation, dans toute la mesure de ses moyens, vous apportera sa coopération dans l'accomplissement de vos hautes fonctions.

70. Je voudrais également rendre un hommage mérité à M. McHenry, de la délégation des Etats-Unis d'Amérique, pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier. Le Japon n'était pas membre du Conseil à l'époque, mais ma délégation a suivi de très près les débats du Conseil sur les importantes questions dont il était saisi et nous avons pu apprécier l'habileté et le dévouement dont M. McHenry a fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche. Je prie la délégation des Etats-Unis de bien vouloir transmettre nos sentiments à M. Donald McHenry.

71. En outre, au nom de mon gouvernement, je voudrais vous adresser des remerciements particuliers, ainsi qu'aux représentants qui ont exprimé à l'égard de mon pays et à mon égard des paroles cordiales de bienvenue. Mon pays est heureux que son mandat commence en compagnie de l'Espagne, de l'Irlande, de l'Ouganda et du Panama, pays avec lesquels le Japon a des liens particuliers d'amitié et de coopération. Je voudrais aussi rendre un hommage tout à fait mérité aux délégations des pays dont le mandat du Conseil a expiré à la fin de l'année 1980. Je veux parler du Bangladesh, de la Jamaïque, de la Norvège, du Portugal et de la Zambie, qui, par leur travail et leur coopération avec tous les autres membres du Conseil, ont fourni un exemple précieux qui inspirera ceux d'entre nous dont le mandat au Conseil commence maintenant.

72. Mon gouvernement a toujours reconnu que le Conseil de sécurité était l'instance la plus importante pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Nous considérons donc que faire partie du Conseil est un grand honneur, mais que cela comporte aussi de lourdes responsabilités. C'est la cinquième fois que le Japon a le privilège de faire partie du Conseil et, bien que le rôle du Conseil ait toujours été important, je crois qu'il va devenir de plus en plus vital au cours des mois et des années à venir. En effet, alors que le monde devient de plus en plus interdépendant, exigeant une coopération accrue entre toutes les régions, il y a aussi des forces centrifuges qui jouent. A mesure que les ressources du monde diminuent et que les armements deviennent plus meurtriers, le danger s'accroît de voir les tensions locales ou régionales déclencher un conflit majeur. Je crois donc que l'avenir va nous offrir des occasions précieuses de coopérer et que nous serons appelés à relever de graves défis. Je suis certain, cependant, que le Conseil de sécurité saura efficacement faire face à l'évolution constante d'une situation mondiale complexe. En tant que membre du Conseil, je puis assurer le Conseil que le Japon continuera d'œuvrer avec une volonté renouvelée pour la paix et la sécurité mondiales, conformément aux principes de la Charte.

73. Conformément à l'accord auquel nous avons abouti hier au cours de la réunion officieuse du Conseil de sécurité, mon intervention sur le problème de la Namibie se limitera aujourd'hui à une remarque de caractère général concernant le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 435 (1978) et 439 (1978), qui fait l'objet du document S/14333. Lorsque le Conseil reprendra son examen à une date ultérieure, ma délégation fera une intervention de fond circonstanciée sur cette question extrêmement importante.

74. Ce matin, j'ai écouté très attentivement la déclaration du Secrétaire général. J'ai aussi lu avec beaucoup d'intérêt son rapport du 19 janvier 1981. J'ai suivi de très près le déroulement de la réunion préalable de mise en œuvre, qui s'est tenue à Genève, dans l'espoir de voir l'indépendance de la Namibie intervenir d'ici la fin de l'année, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

75. Tout d'abord, je tiens à exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général et à l'équipe dirigée par M. Brian Urquhart pour les efforts qu'ils ont déployés lors des préparatifs et de la tenue de la réunion. Je sais très bien que les Etats de première ligne, le Nigéria, l'OUA et les membres du groupe de contact des pays occidentaux ont également fait des efforts louables en vue d'atteindre le but de cette réunion, à savoir fixer la date du cessez-le-feu et de la mise en œuvre de la proposition de règlement.

76. Cette réunion, pour la première fois dans la longue histoire de la lutte pour l'indépendance de la Namibie, a donné l'occasion à toutes les parties intéressées de prendre contact et de procéder à des échanges de vues à différents niveaux. En dépit des résultats de la réunion, nous ne saurions négliger ses aspects positifs, tels que la bonne foi, l'esprit de coopération et la compréhension qu'elle a engendrés.

77. Cependant, il est tout à fait déplorable qu'à cause de l'attitude intransigeante adoptée par l'Afrique du Sud, la réunion ait dû s'achever sans qu'un accord soit intervenu quant à la date de la mise en œuvre.

78. Comme le Secrétaire général le fait remarquer dans son rapport, le résultat de la réunion de Genève doit provoquer une profonde inquiétude sur le plan international. Je voudrais m'associer à l'appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement de l'Afrique du Sud pour qu'il examine avec le plus grand soin les conséquences de la réunion et qu'il revoie sa position à l'égard de la mise en œuvre, le plus rapidement possible, de la résolution (1978). La tâche qui nous attend, pour aider la Namibie à obtenir son indépendance à la date la plus rapprochée possible, n'est certes pas facile. Néanmoins, je tiens à vous donner l'assurance, Monsieur le Président, que ma délégation est tout à fait résolue à travailler de concert avec les membres du Conseil de sécurité pour réaliser l'objectif fixé dans les résolutions 435 (1978) et 439 (1978).

79. Avant de terminer mon intervention, je voudrais dire quelques mots de la remise en liberté des 52 otages américains. Le Gouvernement et le peuple japonais sont très heureux que ce problème ait été réglé par des moyens pacifiques grâce aux efforts déployés par les parties intéressées, notamment grâce à la persévérance dont le Gouvernement et le peuple des Etats-Unis ont fait preuve pendant si longtemps à l'égard de ce problème. Je voudrais également rendre un hommage mérité au Secrétaire général, qui a fait d'immenses efforts pour s'acquitter des devoirs que lui avait confiés le Conseil de sécurité.

80. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession au poste de président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je prierai la délégation des Etats-Unis d'Amérique de bien vouloir transmettre au Président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, M. McHenry, nos meilleurs vœux.

81. En même temps, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter une sincère bienvenue aux nouveaux membres du Conseil qui se trouvent aujourd'hui parmi nous : les représentants de l'Espagne, de l'Irlande, du Japon, de l'Ouganda et du Panama. Je peux tous les assurer de la coopération de la délégation de la République démocratique allemande dans l'exécution des tâches confiées au Conseil de sécurité.

82. Je voudrais indiquer que la délégation de la République démocratique allemande a été honorée de coopérer au Conseil avec les représentants du Bangladesh, de la Jamaïque, de la Norvège, du Portugal et de la Zambie et nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance.

83. La délégation de la République démocratique allemande tient également à exprimer sa satisfaction de la libération des membres de l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran et espère que cela contribuera à réduire la tension dans cette région.

84. La délégation de la République démocratique allemande estime qu'il est très important que le Conseil de sécurité continue de s'occuper de la question de Namibie et de toutes les mesures visant à en assurer le règlement, en raison, au premier chef, de la responsabilité que porte l'Organisation des Nations Unies à l'égard de la Namibie. Nous partageons la préoccupation exprimée par le Secrétaire général au paragraphe 20 de son rapport. Nous comprenons très bien les observations formulées ici par le représentant de la Tunisie quant aux événements de Genève et au déroulement de la lutte visant à libérer la Namibie du joug sud-africain.

85. Je dois cependant ajouter que le comportement destructeur de l'Afrique du Sud, qui a fait échouer les négociations de Genève, ne nous a guère surpris. Etant donné la politique d'obstruction et de tergiversa-

tions pratiquée par l'Afrique du Sud depuis l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, il n'y a eu qu'un élément surprenant à Genève : la franchise insolente avec laquelle les représentants du régime raciste ont formulé leur réponse négative à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale. Nous avons parlé plus d'une fois ici du comportement négatif du régime de Pretoria et des causes de cette conduite. Nous avions demandé avec insistance — nous voudrions le faire une fois de plus aujourd'hui — que soit renforcé l'embargo sur les armes et que soient adoptées de vastes mesures coercitives contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

86. Etant donné le défi lancé à l'Organisation des Nations Unies, dont nous avons été témoins une fois de plus à Genève, et étant donné qu'en même temps le régime raciste a entrepris des actes d'agression cruels contre la République populaire d'Angola, on peut à bon droit se demander combien de temps l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité pourront tolérer cette attitude.

87. Il convient de noter que la présence à Genève de représentants d'Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord n'a pas exercé d'influence positive. L'attitude de certains milieux influents de ces Etats à l'égard de l'Afrique du Sud dissipe l'illusion qu'ils seraient disposés à contraindre l'Afrique du Sud à accepter les décisions de l'Organisation des Nations Unies, d'autant plus que ces Etats se sont toujours opposés aux mesures décisives de coercition. On peut se demander quel est le but réel de la présence d'Etats membres de l'OTAN à des réunions telles que la réunion de Genève.

88. La réunion de Genève a aussi révélé le sens des responsabilités et l'attitude constructive avec lesquels la SWAPO a appuyé les efforts visant à régler le problème de la Namibie. Cela a confirmé une fois de plus le rôle de la SWAPO en tant que seul représentant légitime du peuple namibien, rôle qui depuis des années, a été avalisé maintes fois à des sessions consécutives de l'Assemblée générale.

89. Nous sommes convaincus qu'il est temps de tirer les conclusions de l'expérience acquise au cours de longues années pour ce qui est de la politique de l'Afrique du Sud à l'égard de la Namibie et qu'il est temps, au moyen des mesures de coercition efficaces prévues par la Charte, de contraindre le régime de Pretoria à respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

90. M. YANGO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord dire que ma délégation partage le sentiment de satisfaction et d'action de grâces qui anime le peuple et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à l'occasion de la remise en liberté des otages américains. Nous adressons à ces derniers et à leurs familles nos meilleurs vœux pour l'avenir.

91. Maintenant, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. C'est pour ma délégation une grande satisfaction que de vous voir, en tant que représentant d'un grand pays asiatique avec lequel mon propre pays a des liens chaleureux et amicaux de coopération et de compréhension mutuelle, présider les travaux du Conseil. Nos deux pays et nos deux peuples ont approfondi leur amitié et élargi des domaines de coopération mutuellement avantageuse.

92. Compte tenu de vos qualités diplomatiques et de la vaste expérience que vous avez acquise au cours de longues années de participation active aux travaux de la Conférence sur le droit de la mer, nous sommes sûrs que vous saurez régler de façon décisive et expéditive les questions soumises au Conseil de sécurité.

93. Ma délégation félicite M. McHenry, des Etats-Unis d'Amérique, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois dernier. La contribution positive qu'il a apportée aux travaux du Conseil restera gravée dans nos esprits. Nous prions la délégation des Etats-Unis de lui transmettre tous nos vœux de succès dans ses entreprises futures.

94. Ma délégation salue chaleureusement les nouveaux membres du Conseil de sécurité, les représentants de l'Espagne, de l'Irlande, du Japon, de l'Ouganda et du Panama. Nous les assurons de notre appui et de notre coopération dans l'accomplissement des travaux du Conseil. Quant à nos collègues sortants, les représentants permanents du Bangladesh, de la Jamaïque, de la Norvège, du Portugal et de la Zambie, je leur exprime la reconnaissance de ma délégation pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée à nos travaux et pour l'esprit de coopération dont ils ont fait montre. Grâce à notre collaboration avec eux notre horizon s'est élargi, et il en est découlé des relations mutuellement bénéfiques.

95. A ce propos, ma délégation souhaite répondre aux aimables remarques que M. Khwaja Mohammed Kaiser, du Bangladesh, nous a adressées lorsqu'il a présenté avec clarté, en décembre dernier, le rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud, en le félicitant pour la contribution précieuse qu'il a apportée aux travaux du Comité.

96. Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général tant pour son rapport oral que pour son rapport écrit, dont nous sommes saisis, sur la réunion préalable de mise en œuvre sur la Namibie, qui s'est tenue récemment à Genève. La communauté internationale espérait que cette réunion serait l'étape finale sur la voie d'un règlement qui concrétiserait les efforts menés par l'Organisation des Nations Unies pour régler la question de Namibie par des moyens pacifiques.

97. Hélas, cela n'a pas été le cas. Au cours du long et pénible processus de négociation sur la Namibie, nous avons assisté à une série de manœuvres et de mesures dilatoires de la part de l'Afrique du Sud, qui ont fait obstacle à la réalisation d'un accord.

98. Selon ma délégation, c'est ce qui s'est produit encore une fois à la récente réunion qui s'est tenue à Genève. Les arguments avancés par l'Afrique du Sud à la réunion de Genève sont, de l'avis de ma délégation, pour le moins peu convaincants. Ma délégation avait espéré que la réunion de Genève fournirait l'élan nécessaire pour mettre en marche rapidement l'application des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité et aboutir à l'indépendance véritable de la Namibie, qui se fonderait sur l'exercice du droit du peuple namibien à l'autodétermination. C'est dans ce contexte que ma délégation a appuyé la proposition de différer l'examen du fond de la question de Namibie présentée à la dernière session de l'Assemblée générale.

99. On ne peut que déplorer les résultats décourageants auxquels a abouti la réunion de Genève. Ma délégation exprime la profonde inquiétude qu'elle ressent devant cette situation qui marque un grave recul dans les efforts de l'Organisation des Nations Unies.

100. Pour conclure, j'ajouterai que ma délégation aura l'occasion de parler plus en détail de cette question lorsque le Conseil reprendra l'examen quant au fond de la question de la Namibie.

101. M. OUMAROU (Niger) : Monsieur le Président, nous sommes déjà à la veille de la fin de votre mandat. C'est donc une occasion idoine pour rendre hommage aux grandes qualités dont vous avez fait preuve tout au long de ce mois de janvier qui marque pour le Conseil de sécurité une nouvelle année de réflexion, de vigilance et de responsabilités.

102. A ce titre, ma délégation se sent réconfortée et soulagée par la libération enfin intervenue des otages américains. Puisse cet heureux événement ouvrir une nouvelle ère de compréhension et de concorde dans les relations internationales.

103. Monsieur le Président, ma délégation vous félicite pour le tact, la patience, la pondération doublée d'autorité que vous avez déployés pour diriger nos travaux et permettre au Conseil d'œuvrer dans l'esprit de son rôle et de sa mission. Elle en profite pour renouveler à votre grand pays, la République populaire de Chine, tout le prix que le Niger attache à l'amitié avec son peuple et à la coopération avec ses dirigeants.

104. Nous voici rassemblés pour une réunion dont nous avions cru un moment être épargnés. Pourtant nous étions sans illusion à la veille de ce 7 janvier 1981, qui vit s'ouvrir la réunion préalable qui devait être consacrée à la mise en œuvre des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) sur l'indépendance de la Namibie. Force nous est malheureusement de constater, après audition tout à l'heure du Secrétaire général et lecture de son rapport courageux, clair et objectif du 19 janvier, que l'Afrique du Sud n'a pas fini de multiplier les obstacles pour l'application du plan de règlement. Le Niger et l'Afrique en sont profondément déçus et préoccupés. Mais est également déçue et préoccupée la communauté internationale tout entière et, à travers elle, le Conseil de sécurité et toutes les bonnes volontés qui ont accepté de s'atteler à cette exaltante tâche de décolonisation imposée au monde par l'occupation illégale du territoire namibien par les racistes sud-africains.

105. Parmi ces bonnes volontés, ma délégation voudrait tout particulièrement saluer les Etats de première ligne et le Nigéria, l'OUA et le groupe de contact des cinq Etats occidentaux dont il nous a été rapporté que les efforts à Genève furent constructifs et hautement appréciés. Et, bien entendu, nous n'oublions pas le Secrétaire général qui, avec persévérance et méthode, prépara imperturbablement la rencontre de Genève, prouvant une fois de plus ses capacités de concentration active sur les problèmes dont le non-règlement crée dans le monde des discordes et des tensions. Il permettra sans doute que j'associe aux appréciations que lui prodigue ma délégation ses nombreux collaborateurs aussi efficaces que discrets et, tout spécialement, M. Brian Urquhart, dont l'engagement pour la cause namibienne autorise les plus grands espoirs.

106. Quant à la SWAPO, ses dirigeants, ses combattants et ses militants, dont nous soutenons le combat juste et légitime, qu'ils soient simplement assurés que le Niger continuera toujours de leur apporter une contribution solidaire et active, jusqu'à la libération totale de la Namibie.

107. Cette séance n'est malheureusement pas consacrée à l'examen du fond de cette importante question à laquelle l'échec de la rencontre de Genève donne pourtant une dimension encore plus préoccupante et nouvelle. Aussi ma délégation se réserve-t-elle le droit d'y revenir pour dire quel prix et quelle hâte le Niger attache à l'indépendance démocratique de la Namibie.

108. Mais je ne voudrais pas terminer sans souhaiter une chaleureuse bienvenue à nos amis de l'Espagne, de l'Irlande, du Japon, de l'Ouganda et du Panama, cinq pays qui nous sont diversement chers et auxquels j'exprime ici l'assurance de notre pleine et amicale coopération.

109. Et cela me rappelle aussi combien ma délégation s'honore des rapports d'amitié, de concertation et de franche collaboration qu'elle a eus, une année durant, avec les représentations du Bangladesh, de la Jamaïque, de la Norvège, du Portugal et de la Zambie, qui

prirent congé de nous après s'être acquittés d'un mandat fort bien rempli au Conseil de sécurité. Leur contribution, toujours pertinente et lucide, ne sera certainement pas oubliée.

110. Ma pensée va également vers M. McHenry, qui vient juste de quitter ses fonctions de représentant des Etats-Unis, après une belle présidence du Conseil bien à la mesure de ses grands talents et diplomate et de l'immense prestige de son grand pays. Ma délégation lui saura toujours gré de son soutien constant aux causes africaines.

111. M. OTUNNU (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de ma délégation, vous adresser de chaleureuses félécitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je suis certain que votre sagesse et vos qualités d'homme d'Etat renforceront et enrichiront les travaux du Conseil. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation pour les aimables paroles de bienvenue que vous-même et les autres membres du Conseil lui ont adressées. Votre exemple et votre encouragement et ceux des membres plus anciens du Conseil nous ont considérablement aidés à nous familiariser avec les activités et les processus du Conseil.

112. Je voudrais également dire notre reconnaissance à M. McHenry pour l'excellente façon dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de décembre.

113. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre un sincère hommage aux délégations du Bangladesh, de la Jamaïque, de la Norvège, du Portugal et de la Zambie, membres sortants du Conseil de sécurité, pour leur remarquable contribution aux travaux du Conseil durant les deux dernières années.

114. Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux remarques que vous avez faites à propos de la libération des otages américains. L'Ouganda a suivi avec angoisse l'évolution de cette crise. Nous partageons donc la joie et le soulagement des otages, de leurs familles et du peuple américain de voir que ce problème a été réglé pacifiquement et à la satisfaction de toutes les parties intéressées. Si l'on en juge par les déclarations de diverses délégations et les événements de ces derniers jours, il est évident que la communauté internationale tout entière partage ce sentiment de soulagement et de satisfaction. Je voudrais rendre hommage au Conseil de sécurité et au Secrétaire général pour le rôle important qu'ils ont joué en créant un climat positif favorable aux négociations pendant ce regrettable épisode. Je voudrais également rendre un hommage tout particulier au Gouvernement et au peuple algériens pour le rôle décisif et indispensable qu'ils ont joué dans la solution de la crise des otages.

115. Comme c'est ma première intervention au cours des débats officiels du Conseil, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance du Gouvernement et du peuple ougandais à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, notamment aux Etats du Groupe africain, pour la confiance qu'ils ont manifestée à l'égard de mon pays en l'élisant membre du Conseil de sécurité pour une période de deux ans. Nous reconnaissons pleinement l'ampleur de cette responsabilité et nous nous efforcerons de jouer pleinement le rôle qui nous incombe.

116. Certes, nous savons que la responsabilité primordiale du Conseil consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales, mais nous savons également que l'objectif du maintien de la paix et de la sécurité internationales ne peut être atteint dans le vide ou par l'application machinale de certaines formules. Nous ne pourrons atteindre nos objectifs qu'en renforçant certains principes convenus inscrits dans la Charte des Nations Unies.

117. Chaque semaine les exemples abondent qui démontrent pourquoi le Conseil de sécurité s'est vu confier le rôle de réduire la tension et de maintenir ainsi la paix et la sécurité dans le monde. Les causes de la tension mondiale et des conflits qui en résultent sont nombreuses et variées. Ma délégation estime que la situation de racisme et d'oppression qui règne en Afrique australe constitue l'une des plus grandes menaces à la paix et à la sécurité internationales aujourd'hui. La question de Palestine est une poudrière qui, bien que située physiquement au Moyen-Orient, constitue en fait une menace constante à la paix et à la sécurité du monde entier. Le colonialisme et les autres efforts déployés pour dominer les affaires des autres pays ou pour s'y ingérer constituent d'autres sources graves de tension internationale. Ma délégation jouera un rôle constructif dans la recherche de solutions à ces problèmes spécifiques et aux autres sources de tension qui menacent la paix et la sécurité internationales.

118. J'ai dit que la situation en Afrique australe constituait une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité a depuis longtemps reconnu ce fait dans le cas de l'occupation de la Namibie et, partant, s'est prononcé pour l'indépendance de la Namibie conformément à ses résolutions 435 (1978) et 439 (1978). C'est en vue de donner effet à ces résolutions que le Secrétaire général avait convoqué une réunion préalable à cette mise en œuvre.

119. Nous avons étudié avec soin le rapport du Secrétaire général sur la réunion de Genève et écouté attentivement les commentaires qu'il a faits ce matin sur ce rapport. Ma délégation ne souhaite pas à ce stade prendre part à un débat sur le fond de ce rapport, mais nous réservons notre droit de le faire plus tard. Nous notons cependant avec une vive inquiétude qu'il n'a pas été possible de fixer des dates pour un cessez-le-feu et l'application du plan d'indépendance des Nations Unies pour la Namibie. D'autre part, nous

notons avec satisfaction que la SWAPO était disposée à Genève à signer un cessez-le-feu et à convenir d'une date limite pour l'arrivée en Namibie du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). Cependant, comme toutes les délégations le comprennent, l'intransigeance de l'Afrique du Sud n'a pas permis qu'il en soit ainsi.

120. Je voudrais rendre hommage à la SWAPO pour le courage et l'intelligence politique dont elle a fait preuve en acceptant le plan des Nations Unies et en se montrant prête à prendre part à des élections libres et justes sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies. La SWAPO a fait preuve d'une patience remarquable en présence des provocations injustifiées de l'Afrique du Sud et des parties internes. Nous sommes également reconnaissants à ceux qui ont contribué à préparer et à exécuter cette réunion, notamment le Secrétaire général et ses représentants, l'OUA, les Etats de première ligne et le Nigéria, et les membres du groupe de contact des pays occidentaux.

121. Je voudrais rappeler au Conseil qu'il y a 12 ans les chefs d'Etat de l'OUA ont adopté un important document intitulé "Manifeste de Lusaka"[2], que le président Ahidjo du Cameroun devait plus tard présenter à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Ce document proclamait l'engagement de l'Afrique à la lutte de libération de même que les divers moyens d'aboutir à une libération totale de l'Afrique. L'Afrique a indiqué dans ce document qu'elle préférerait libérer l'Afrique par la négociation, mais comme toutes les voies pacifiques ont été bloquées, elle n'a eu d'autre choix que de se livrer à une lutte armée.

122. Les événements au Mozambique, en Guinée-Bissau, en Angola et au Zimbabwe ont démontré que les nations africaines et l'OUA sauront relever les défis de la lutte armée de même que les défis de règlements négociés. Nous sommes prêts à nous montrer à la hauteur de défis semblables, cette fois-ci dans le cas de la Namibie.

123. M. DORR (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : C'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité depuis que l'Irlande en est devenue membre, le 1er janvier. D'emblée, avec l'assentiment du Conseil, je voudrais faire trois observations d'ordre général.

124. Premièrement, je parlerai de l'accession du Président à la tête du Conseil. Si j'avais pris la parole plus tôt au cours de ce mois, Monsieur le Président, je vous aurais adressé personnellement mes meilleurs vœux, ainsi qu'à votre pays, pour la façon dont vous vous acquitteriez de vos fonctions de président et j'aurais aussi remercié votre prédécesseur du mois de décembre, M. McHenry. Or il se trouve que je parle à la fin et non pas au début de janvier. Je vous féliciterai et vous remercierai donc de la façon dont vous vous êtes acquitté des lourdes responsabilités de la présidence pendant ce mois et des efforts que vous avez faits au cours de nos diverses consultations officieuses pour faciliter nos travaux.

125. Deuxièmement, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que d'autres représentants au Conseil, de la manière dont vous nous avez accueillis lors de nos discussions officieuses ainsi que des bons vœux qui ont été adressés à ma délégation en ce mois où nous avons pris place au Conseil en tant que nouveau membre. Mon pays a été très honoré d'être élu au Conseil avec l'Espagne, le Japon, l'Ouganda et le Panama. Nous n'ignorons pas que cette appartenance implique de lourdes responsabilités, surtout en ce moment où, comme l'ont dit les représentants du Japon et de l'Ouganda, le climat international est de plus en plus troublé. Nous espérons pouvoir nous acquitter de cette responsabilité de façon à justifier la confiance qu'ont mise en nous tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies en nous élisant au Conseil pour cette période de deux ans.

126. J'adresse aussi mes remerciements et mes bons vœux à ceux qui nous ont précédés au Conseil les deux dernières années, aux membres non permanents dont le siège est allé à de nouveaux membres; je veux parler du Bangladesh, de la Jamaïque, de la Norvège, du Portugal et de la Zambie. Nous offrons également nos vœux à certains membres de délégations qui ne sont plus parmi nous au Conseil cette année. Je mentionnerai en particulier M. McHenry et M. vanden Heuvel, de la délégation des Etats-Unis d'Amérique. Nous n'oublierons pas les contributions faites aux travaux du Conseil par ces représentants et par nos prédécesseurs immédiats et le haut exemple qu'ils ont donné aux nouveaux membres. Nous nous efforcerons pour notre part de nous acquitter de notre mieux des responsabilités qu'ils nous ont transmises.

127. Troisièmement, je dirai brièvement la joie que nous cause la mise en liberté des otages américains détenus en Iran. Le Premier Ministre de l'Irlande, M. Haughey, a vu les otages pendant leur bref arrêt en Irlande lors de leur voyage de retour de Wiesbaden aux Etats-Unis. Il a déjà dit à quel point le Gouvernement et le peuple irlandais se réjouissaient de leur libération. Je ne vais donc pas répéter ce qui a déjà été dit. Toutefois, j'aimerais exprimer l'admiration de ma délégation pour les efforts patients déployés, à titre officiel et à titre individuel, par beaucoup de membres de la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et autrement, pendant une longue période, pour négocier la mise en liberté des otages. Qu'il me soit permis de dire que nous admirons en particulier le rôle joué par le Gouvernement algérien. Son œuvre de médiation mérite les remerciements chaleureux de la communauté internationale. Je tiens aussi à dire que nous apprécions hautement ce qu'a fait le Secrétaire général pendant une longue période, aussi bien officiellement qu'à titre individuel, pour chercher une solution à la crise.

128. J'en viens maintenant à la question qui fait l'objet de la présente séance — la situation en Namibie.

129. Depuis plusieurs années déjà, l'Irlande souhaite voir l'Afrique du Sud mettre fin à son occupation illégale de la Namibie afin que le peuple namibien puisse exercer son droit à l'autodétermination et accéder à l'indépendance. Nous nous sommes félicités de l'adoption de la résolution 385 (1976), dans laquelle le Conseil de sécurité prévoyait que des élections libres sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies seraient organisées pour toute la Namibie. Nous nous sommes également félicités de l'adoption de la résolution 435 (1978), dans laquelle le Conseil de sécurité approuvait les propositions précises que faisait le Secrétaire général pour l'application d'une proposition de règlement et nous souhaitons que le peuple namibien accède, à la date la plus rapprochée possible, à la pleine autodétermination dans le cadre prévu par ces deux résolutions fondamentales du Conseil.

130. Ma délégation apprécie les efforts constants du Secrétaire général et de ses collaborateurs pour mettre en œuvre ces résolutions. Nous apprécions aussi les efforts constants et patients des Etats de première ligne et du Nigéria, du Groupe de contact des pays occidentaux, de la SWAPO et d'autres qui, au cours des deux dernières années, ont tenté d'amorcer l'application de ces propositions.

131. Nous avions espéré que ces efforts, qui ont eu leur apogée à la réunion tenue au début du mois à Genève, seraient couronnés de succès et que le peuple namibien aurait pu au moins accéder à l'autodétermination et à l'indépendance par un processus pacifique, sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Un tel résultat, obtenu grâce à des moyens pacifiques, aurait certes été chose fort prometteuse et très bien accueillie.

132. Nous avons été très déçus que cet objectif n'ait pas été atteint. Il ne l'a pas été bien que, comme cela ressort du rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis, un large domaine d'accord, y compris un accord de base intervenu sur les propositions et la zone démilitarisée, se soit déjà dégagé en plus de deux ans de consultations qui ont commencé en 1978. Notre déception est d'autant plus grande que nous savons avec quelle habileté le Président de la réunion, M. Urquhart, a agi et que nous sommes également au courant de la patience dont ont fait preuve un grand nombre des participants et des très grands efforts qu'ils ont faits afin de parvenir à un accord sur une transition pacifique à l'indépendance pour la Namibie.

133. La délégation de l'Irlande est pleinement d'accord avec le Secrétaire général quand, au paragraphe 21 de son rapport, il dit que "... l'issue de la réunion... doit susciter la plus grave préoccupation internationale." Maintenant que nous disposons du rapport du Secrétaire général sur la réunion et que nous l'avons entendu présenter ici ce texte, il est évident que tous les membres du Conseil souhaitent réfléchir aux mesures ultérieures à prendre.

134. Ma délégation, quant à elle, reviendra sur cette question plus en détail à une date ultérieure. Pour l'instant, je me contenterai d'ajouter que la délégation de l'Irlande est pleinement consciente du fait qu'une situation des plus graves s'est fait jour, et nous partageons entièrement les inquiétudes manifestées par d'autres délégations ici présentes. En ce qui concerne l'Irlande, nous sommes prêts à jouer notre rôle dans l'examen auquel procédera en temps voulu le Conseil sur le problème auquel doit maintenant faire face la communauté internationale.

135. M. de PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. C'est la première fois que mon pays siège au Conseil en même temps que la République populaire de Chine. Vous savez, Monsieur le Président, quels sont les liens d'amitié étroite qui unissent nos pays depuis que nous avons, très heureusement, noué des relations diplomatiques et que, en 1978, le Roi et la Reine d'Espagne se sont rendus en visite officielle dans ce grand pays. Dans l'accomplissement de vos fonctions, nous n'avons épargné ni n'épargnerons nos efforts pour vous aider à vous acquitter des responsabilités qui vont de pair avec ce poste si important.

136. Je voudrais aussi saisir l'occasion d'adresser un salut particulier à mon éminent ami le Secrétaire général. Il faut qu'il sache que nous sommes toujours solidaires de son action dans l'accomplissement de ses fonctions. Il ne faut pas prêter attention à ceux qui confondent les responsabilités qui sont liées à ces très hautes fonctions, qu'il accomplit sur les instructions de l'Organisation des Nations Unies, avec les désirs de certains secteurs bien déterminés qui ne se sont pas précisément manifestés en faveur de la défense de l'Organisation. Nous connaissons sa façon d'agir, très droite, et bien que nous ne fassions pas partie du Conseil, nous avons eu l'occasion de reconnaître sa conduite inattaquable au cours des démarches qu'il a entreprises pour résoudre le problème des otages, dont nous célébrons joyeusement aujourd'hui la mise en liberté après la fin de cette captivité injuste. Nous voudrions aussi rendre un hommage mérité et particulier à tous ceux qui ont rendu possible cet événement heureux, notamment au Gouvernement de l'Algérie.

137. Je voudrais également féliciter l'Irlande, le Japon, l'Ouganda et le Panama — et j'adresse mes salutations à M. Illueca, nouveau Ministre des relations extérieures —, qui ont, avec l'Espagne, été élus membres du Conseil de sécurité.

138. En ce qui concerne les autres pays, dont certains sont des vétérans puisqu'ils en sont à la

deuxième année de leur mandat et d'autres sont permanents parce qu'ils ont établi la Charte, je voudrais les saluer tout particulièrement et les remercier des félicitations qu'ils nous ont adressées, leur rappelant en même temps que l'Espagne entre au Conseil de sécurité, organe principal de l'Organisation, l'esprit ouvert et désireuse de contribuer au règlement des conflits soumis à son examen.

139. L'Espagne saisit cette occasion pour renouveler sa confiance, comme l'a dit le Ministre des affaires extérieures de l'Espagne pendant le débat général à l'Assemblée, dans la capacité de mobilisation et de rapprochement de l'Organisation des Nations Unies, dans la noble possibilité qui lui est offerte de sonner l'alarme pour encourager et éveiller la prise de conscience de l'humanité. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle fondamental dans la survie et l'Espagne se propose de renforcer l'Organisation dans la mesure de ses possibilités et d'être attentive à son appel.

140. L'Organisation et, plus spécialement, le Conseil de sécurité ont été créés pour préserver les générations futures du fléau de la guerre mais, c'est triste à dire, bien que les conflagrations mondiales aient été évitées, le nombre des conflits armés qui ont eu lieu depuis la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire depuis la création de l'Organisation, est maintenant de 130. Il y a des conflits qui demeurent sur la liste des questions dont le Conseil est saisi sans qu'apparemment on ait pu trouver de solution; leur existence même montre que parfois l'Organisation n'a pas été capable de mettre un terme à ces conflits ou de les résoudre, avec le danger de voir leur perpétuation les étendre hors de leur zone d'origine.

141. La Charte contient les mécanismes nécessaires à l'action, mais l'usage abusif de privilèges spéciaux a, en diverses occasions, mis le Conseil dans l'impossibilité de résoudre ces conflits. Cela étant, si nous tenons compte du fait que pour assurer une action rapide et efficace de l'Organisation des Nations Unies les Etats Membres ont donné au Conseil la responsabilité primordiale de maintenir la paix et la sécurité internationales et reconnu qu'il agit en leur nom pour s'acquitter des fonctions liées à cette responsabilité, il semble que le Conseil devrait trouver des formules et solutions.

142. Certes, s'agissant d'un organe politique par excellence, les intérêts particuliers des Etats l'emportent parfois, dans l'oubli regrettable des conditions imposées par la Charte au Conseil de sécurité dans l'exercice de ses fonctions; et il arrive que l'on néglige les buts et principes des Nations Unies conformément auxquels doit fonctionner le Conseil.

143. Tenons compte par conséquent des Articles 1 et 2 de la Charte, et ne les perdons pas de vue; ils contiennent justement ces buts et principes. Ma délégation, quant à elle, s'efforcera de les respecter pour s'acquitter au mieux des fonctions qui lui reviennent maintenant en tant que membre de cet important organe.

144. C'est la deuxième fois que l'Espagne siège au Conseil de sécurité et nous espérons que le jour où son mandat expirera, elle laissera le souvenir de s'être acquittée de ses responsabilités.

145. Après cette introduction, j'en viens à la question de Namibie. Ce n'est pas le moment d'aborder le fond du problème, mais je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général de la précision et de l'objectivité avec lesquelles, comme il l'a fait en d'autres occasions, il a mis le Conseil au courant de la récente évolution des négociations sur la question de Namibie.

146. Je voudrais également m'associer aux préoccupations exprimées par le Secrétaire général du fait que les entretiens qui ont eu lieu à la mi-janvier à Genève n'ont pas permis de parvenir aux objectifs escomptés, à savoir fixer une date pour le cessez-le-feu et pour l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil au début de l'année. Il faut cependant prendre note des efforts soutenus et de l'esprit de coopération et de compréhension des différentes parties qui ont, de façon constante, œuvré pour trouver une solution à ce problème, notamment les différents pays africains qui sont intervenus au cours des négociations et le Secrétaire général de l'OUA, organisation qui, une fois de plus, a respecté les normes de coopération et d'amitié qu'elle maintient avec l'Organisation des Nations Unies, de même que des efforts déployés par le groupe de contact des pays occidentaux.

147. L'attitude de l'Espagne à l'égard du problème de Namibie a été déjà exposée ici et en d'autres instances de l'Organisation et ne prête pas à équivoque; la délégation de l'Espagne se réserve la possibilité de revenir de façon plus approfondie sur cette position en temps voulu. Entre-temps, je tiens à m'associer à l'appel lancé par le Secrétaire général et par différents Etats membres du Conseil pour que ceux qui n'ont pas encore pu accepter les propositions en vue d'une solution pacifique, qui ont l'appui du Conseil lui-même, reviennent le plus rapidement possible sur leur position.

148. M. LEPRETTE (France) : La convocation de notre réunion aujourd'hui nous donne l'occasion d'accueillir officiellement les nouveaux membres du Conseil de sécurité élus par la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Je remarque que les cinq pays que le suffrage de l'Assemblée a favorisés en octobre dernier pour participer à nos délibérations en 1981 et en 1982 ont déjà siégé au Conseil. Chacun d'entre eux représente une approche spécifique et originale de la vie internationale. Cett diversité même ne pourra qu'accroître l'autorité et la représentativité du Conseil. La France se félicite d'entretenir avec chacun de ses cinq nouveaux partenaires, souvent

proches par l'histoire commune ou par la géographie, des rapports d'amitié, de coopération et, parfois même, d'association. Enfin, il m'est particulièrement agréable de reconnaître à la tête des cinq délégations représentant l'Espagne, l'Irlande, le Japon, l'Ouganda et le Panama d'éminents diplomates qui ont déjà rendu, pour certains d'entre eux depuis très longtemps, des services signalés à la cause de l'Organisation des Nations Unies et dont la plupart sont des personnalités auxquelles m'attachent les liens de l'amitié.

149. L'un de nos nouveaux collègues, M. Illueca, vient d'être élevé aux hautes fonctions de ministre des relations extérieures de son pays. Je prie sa délégation de lui transmettre nos chaleureuses félicitations et nos meilleurs vœux.

150. Dans le même temps où j'adresse la bienvenue aux cinq nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité, je voudrais encore une fois saluer ceux qu'ils ont remplacés. Les représentants et leurs collaborateurs du Bangladesh, de la Jamaïque, de la Norvège, du Portugal et de la Zambie ont tous apporté une contribution appréciée aux travaux du Conseil et leur talent, leur pondération et leur dévouement ont certainement grandi l'importance de nos délibérations et les causes qu'ils ont défendues. Nous leur devons cet hommage comme je me dois, pour terminer, d'y associer mon collègue, M. McHenry, qui a dirigé la délégation des Etats-Unis d'Amérique au Conseil de sécurité au cours des deux dernières années. New York célèbre particulièrement aujourd'hui le retour des 52 diplomates américains dont la détention avait défié le droit international pendant 14 mois. A la cause de ce retour notamment, comme à celle du respect des droits de l'homme et de la justice, M. McHenry a consacré son énergie et sa volonté avec un talent qui lui fait honneur.

151. Ma délégation voudrait étendre cet hommage à tous les membres de la communauté internationale qui ont contribué, directement ou indirectement, au dénouement de cette trop longue épreuve endurée par les diplomates américains. Nous saluons particulièrement le rôle essentiel joué par la diplomatie algérienne ainsi que les efforts inlassables, privés et publics, déployés depuis l'origine par le Secrétaire général de l'Organisation.

152. J'en viens maintenant au sujet de notre réunion d'aujourd'hui.

153. J'ai écouté attentivement la déclaration faite par le Secrétaire général sur le déroulement de la réunion préalable à la mise en œuvre du plan de règlement, qui s'est tenue à Genève du 7 au 14 janvier. Ces observations viennent confirmer de manière fort intéressante et utile l'opinion que l'on pouvait se faire de la réunion à la lecture du rapport établi par le Secrétaire général et soumis au Conseil le 19 janvier.

154. Il n'est pas dans notre intention de nous engager maintenant dans un débat sur le fond de la question. Je voudrais cependant remercier le Secrétaire général pour la clarté et la précision du rapport dont nous sommes saisis ainsi que pour son souci évident de refléter toutes les opinions exprimées au cours des travaux.

155. Les représentants français à Genève ont pu apprécier les efforts et la maîtrise déployés par le Secrétaire général et ses collaborateurs, notamment M. Urquhart, pour assurer le bon déroulement de la réunion. L'organisation de la réunion elle-même n'était pas, nous le savons, la tâche la plus facile. Il s'agissait en effet de mettre en présence pour la première fois les parties intéressées au règlement du problème. Cela est en soi un fait dont tout le monde aura compris l'importance. Il est d'autant plus dommage que l'occasion de faire un progrès décisif dans la négociation n'ait pas été saisie.

156. Je tiens à réaffirmer le soutien que mon pays a apporté jusqu'à présent, et continue d'apporter, aux efforts de l'Organisation des Nations Unies pour mettre en œuvre le plan de règlement contenu dans la résolution 435 (1978).

157. Je veux aussi réitérer notre confiance envers le Secrétaire général et ses collaborateurs; nous sommes sûrs qu'ils poursuivront avec détermination, de concert avec toutes les parties intéressées au règlement et en s'appuyant sur la coopération des pays désireux de réussir, leurs efforts en vue d'aboutir en Namibie à une solution pacifique et internationalement reconnue.

158. Enfin, Monsieur le Président, en cet avant-dernier jour de votre mandat, permettez-moi de vous exprimer ma profonde gratitude pour la sagesse, la patience et le sens du compromis avec lesquels vous avez dirigé nos débats et mené de difficiles négociations au cours du mois de janvier.

159. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : A la dernière réunion de l'année dernière, juste avant Noël, j'avais exprimé avec cordialité nos regrets aux membres sortants du Conseil, nos collègues du Bangladesh, de la Jamaïque, de la Norvège, du Portugal et de la Zambie; j'avais exprimé des sentiments semblables à propos de notre ami et collègue, M. McHenry. Il me reste à vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, pour la manière admirable dont vous avez guidé les travaux du Conseil et dont vous avez survécu à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier.

160. Je tiens également à souhaiter une chaleureuse bienvenue aux membres du Conseil qui ont été élus pour 1981 et 1982, nos amis de l'Irlande, de l'Espagne, du Japon, de l'Ouganda et du Panama, que nous connaissons déjà tous très bien et qui tous ont déjà joué un rôle actif au cours de nos débats.

161. Enfin, avant de passer au point de l'ordre du jour, je voudrais exprimer la joie et le soulagement sans mélange que ressentent ma délégation et mon gouvernement de même que le peuple tout entier de mon pays devant la mise en liberté des otages américains en Iran, après une épreuve longue et douloureuse.

162. Le Secrétaire général, présentant son rapport sur la récente réunion de Genève consacrée à la Namibie, a demandé à nouveau de ne pas relâcher les efforts visant à donner l'indépendance à la Namibie, selon le plan auquel un très grand nombre d'entre nous, au Conseil et en dehors, ont consacré des efforts assidus. Je tiens à préciser que ma délégation éprouve l'admiration la plus vive pour les efforts immenses du Secrétaire général et de ses collaborateurs. A Genève, ils nous ont donné un nouvel exemple de leur dévouement à la cause de l'indépendance namibienne, de leurs grands talents diplomatiques et de leur désir de traiter de manière constructive les problèmes de toutes les parties intéressées.

163. J'ai pris note de la mention que nos collègues africains ont faite du rôle du groupe de contact des pays occidentaux, et de mon côté, je rends le même hommage aux Etats de première ligne, au Nigéria et à l'OUA.

164. Pour ce qui est de ma délégation, je ne saurais mieux faire pour l'instant que de citer un passage de la déclaration du Secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, lord Carrington, à la Chambre des Lords après la réunion de Genève, le 19 janvier, lorsqu'il a dit :

> "Le Gouvernement de Sa Majesté britannique est profondément déçu par le fait qu'un accord n'a pu se faire sur la date d'un cessez-le-feu en mars aboutissant à l'indépendance de la Namibie d'ici à la fin de 1981. Il s'est avéré impossible d'arriver à un accord... en raison de la déclaration de la délégation dirigée par l'Administrateur général sud-africain selon laquelle il était "prématuré" de s'entendre sur une date de mise en œuvre. C'est là un revers fort regrettable à la suite des grands efforts faits par l'Organisation des Nations Unies, les cinq pays occidentaux et les Etats de première ligne afin de répondre aux préoccupations raisonnables de l'Afrique du Sud et des partis internes. Nous appuyons l'appel lancé lors de la clôture par le Président, demandant aux intéressés de revenir sur leur position. Les Cinq réexamineront leur position avec les autres participants aux négociations et discuteront de ce problème avec le nouveau Gouvernement des Etats-Unis. Entre-temps, les progrès déjà accomplis dans la préparation d'un terrain d'entente ne doivent pas être ignorés."

165. Dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui, le représentant de la Tunisie a dit à juste titre qu'il nous fallait à tous plus de temps pour analyser la situation à la suite de la réunion de Genève et qu'il serait prématuré d'aborder le fond de la question à l'heure actuelle. Je me rallie à son idée et je réserve le droit de ma délégation d'intervenir à nouveau à une réunion ultérieure, lorsque tous les intéressés auront eu suffisamment de temps pour réfléchir et pour procéder à des consultations entre eux.

166. Le PRÉSIDENT *(interprétation du chinois)* : Je voudrais faire maintenant une déclaration en ma qualité de représentant de la CHINE.

167. Depuis l'indépendance du Zimbabwe, la Namibie est devenue la question la plus saillante dans la lutte de décolonisation. Les peuples d'Afrique et du monde entier suivent de très près la lutte que mène le peuple namibien pour son indépendance nationale. Ils demandent énergiquement que les autorités coloniales sud-africaines mettent immédiatement fin à l'occupation illégale de la Namibie et appliquent les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et le plan concernant la Namibie.

168. Depuis l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité en septembre 1978, la SWAPO, les Etats africains de première ligne, les autres Etats intéressés et l'Organisation des Nations Unies ont fait des efforts considérables et positifs pour réaliser le plan des Nations Unies sur la Namibie. Tout cela a été accueilli favorablement et appuyé par l'opinion publique et les peuples du monde entier. Cependant, les autorités racistes d'Afrique du Sud, invoquant toutes sortes de prétextes absurdes, ont renié leur parole et dressé toutes sortes d'obstacles à la mise en œuvre du plan des Nations Unies. Entre-temps, elles ont intensifié leur répression à l'égard de la lutte du peuple namibien et poursuivi ce que l'on appelle le "règlement interne". De plus, elles ont continué à se livrer à des actes de provocation armée contre les Etats africains de première ligne.

169. Récemment, une réunion sur la Namibie a eu lieu à Genève sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. La SWAPO a adopté à Genève une attitude positive et très raisonnable. On aurait pensé que les autorités sud-africaines se seraient rendues à la raison et auraient pris un nouveau départ en acceptant d'appliquer le plan des Nations Unies. Mais le déroulement et le résultat de la réunion ont révélé une absence totale de sincérité de la part des autorités sud-africaines en ce qui concerne le règlement pacifique de la question namibienne. Elles ont déclaré qu'il était prématuré de discuter de la fixation d'une date pour l'application des résolutions et se sont catégoriquement refusées à mettre en œuvre le plan des Nations Unies. Par conséquent, aucun accord ne s'est fait au cours de la réunion. C'est là un nouveau revers pour le peuple namibien et la communauté internationale dans leurs efforts visant à réaliser l'indépendance de la Namibie.

170. Il est absolument évident que les autorités sud-africaines ont fait complètement obstruction à la

réunion de Genève et l'ont sabotée pour retarder le cessez-le-feu afin de pouvoir continuer leur campagne de répression visant à affaiblir les forces armées de la SWAPO et gagner du temps en vue de consolider les "partis internes" et de promouvoir le "règlement interne" pour empêcher la Namibie d'accéder à une indépendance authentique. Elles ont estimé qu'une fois que l'occasion se présenterait, elles pourraient installer leurs fantoches au pouvoir et établir une indépendance factice de la Namibie, perpétuant ainsi leur occupation illégale du Territoire.

171. Mais ce ne sont là que des illusions dont se nourrissent les autorités sud-africaines. Leur plan ne réussira jamais. L'entêtement dont ont fait preuve une fois de plus les autorités sud-africaines à la réunion de Genève a suscité un vif ressentiment et une condamnation énergique de la SWAPO, des Etats africains de première ligne, de l'OUA et de l'opinion publique mondiale. La recherche de l'indépendance par les nations opprimées est une tendance générale de l'histoire que tous les peuples souhaitent. La lutte du peuple namibien est une cause juste et elle reçoit naturellement un appui élevé. En s'accrochant à leur politique obstinée, les autorités sud-africaines ne feront que se condamner à un isolement encore plus grand et accélérer leur défaite.

172. Le déroulement des événements montre qu'il faudra encore mener des luttes amères avant que le plan des Nations Unies puisse être mis en œuvre. Il appartient à la SWAPO, appuyée par les peuples du monde, en s'unissant avec les divers groupes ethniques de Namibie, de persévérer dans sa lutte sur tous les fronts et de l'intensifier. Pour leur part, la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies doivent respecter les principes, continuer la lutte et renforcer leur appui effectif à la juste lutte du peuple namibien.

173. Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours fermement appuyé la juste lutte du peuple namibien pour l'indépendance nationale et la libération. Nous condamnons fermement les autorités sud-africaines pour leur occupation illégale de la Namibie et pour leur obstruction obstinée au plan des Nations Unies et leur sabotage de ce plan. La délégation chinoise appuiera fermement toutes les propositions justes et toutes les revendications raisonnables avancées par les Etats africains dans les efforts qu'ils feront pour régler la question de Namibie.

174. Je reprends maintenant mes fonctions de PRÉSIDENT.

175. M. PETREE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à m'associer aux autres membres du Conseil de sécurité en vous adressant les félicitations de ma délégation à l'occasion de la prise de vos fonctions de président du Conseil pour ce mois-ci. Nous avons été heureux de participer au programme actif de consultations officieuses qui s'est déroulé sous votre direction compétente.

176. Je prends également note des nombreuses paroles chaleureuses prononcées à l'endroit de M. McHenry et d'autres membres de la mission américaine dont le mandat à l'Organisation des Nations Unies s'est terminé. Je me propose de faire part de ces sentiments à M. McHenry.

177. Je me permettrai de dire brièvement que c'est avec regret que nous avons dû faire nos adieux à cinq membres du Conseil à la fin de l'année dernière. Grâce à l'association étroite et intense que les travaux du Conseil créent entre nous, en travaillant avec ces délégations, nous avons acquis un profond respect et renforcé notre amitié pour elles en observant et appréciant leur contribution aux travaux du Conseil. Bien entendu, leur place est prise par cinq nouveaux membres qui se sont joints à nous ce mois-ci. Je leur adresse une bienvenue chaleureuse de la part de ma délégation. Nous sommes tout à fait certains qu'ils contribueront tous, individuellement, aux activités du Conseil au cours des mois et des années à venir.

178. Je voudrais aussi dire quelques mots au sujet de la mise en liberté des otages. Je tiens à exprimer la profonde reconnaissance ressentie par ma délégation, par mon gouvernement et par le peuple des Etats-Unis face aux manifestations d'amitié, de sympathie et de compréhension contenues dans les nombreuses déclarations faites par les membres du Conseil ce matin. Je crois que les sentiments du peuple américain sont connus de tous ceux qui ont vécu ces derniers jours. Nous avons le ferme sentiment que l'appui solide, la position de principe et les actions du Conseil et, surtout, les efforts intenses et infatigables du Secrétaire général et de tant de ses collaborateurs au cours de cette longue et douloureuse période ont joué un rôle fondamental dans la solution pacifique de ce problème, qui a été dès le début l'objectif de mon gouvernement.

179. Nous sommes reconnaissants, bien sûr, d'avoir enfin réussi et nous offrons nos remerciements au Secrétaire général et à ses collaborateurs ainsi qu'à tous les membres du Conseil et aux autres gouvernements. Je m'associe à ceux qui ont parlé, notamment, du Gouvernement de l'Algérie, en le félicitant de ses efforts habiles et persistants qui ont porté leurs fruits il y a quelques jours. A ce propos, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur un passage important du message personnel transmis cette semaine par le secrétaire d'Etat Haig au Secrétaire général :

> "Je suis désolé, comme vous l'êtes vous-même, des attaques malencontreuses concernant votre rôle dans les efforts qui ont abouti à la libération de nos otages. Vous savez que le président Carter et d'autres membres de son gouvernement ont réfuté les critiques relatives à vos négociations à Téhéran,

il y a un an. Le Gouvernement des Etats-Unis vous est profondément reconnaissant des efforts que vous avez déployés en faveur des otages au cours des 14 derniers mois.''

180. Nous nous félicitions des vues, que nous appuyons énergiquement, exprimées par le Président aujourd'hui et nous tenons, une fois de plus, à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général et à tous ceux qui ont contribué à la solution pacifique de la crise des otages.

181. En ce qui concerne la question de Namibie qui se trouve à notre ordre du jour, mon gouvernement s'associe à tous en regrettant que la réunion préalable à la mise en œuvre n'ait pas obtenu les résultats que nous souhaitions tous. Je tiens à exprimer notre gratitude, comme tous les autres membres, au Secrétaire général et à ses collaborateurs — plus particulièrement à MM. Urquhart et Ahtisaari — ainsi qu'à tous ceux qui ont participé à cette tâche, pour les efforts difficiles qu'ils ont déployés afin que la réunion surmonte toutes les difficultés et que ces longues négociations aboutissent au succès. Nous appuyons les efforts constants du Secrétaire général et nous pensons que ces efforts en vue d'arriver à une solution pacifique et acceptable sur le plan international doivent se poursuivre.

182. Mon gouvernement a entrepris un examen approfondi de la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'issue de la réunion de Genève. Après avoir étudié cette situation, nous comptons faire part à nos collègues du groupe de contact, aux Etats de première ligne, au Nigéria, à l'OUA et aux autres parties qui s'intéressent à la question des conclusions auxquelles nous serons arrivés et de la voie que nous emprunterons ensuite et en temps opportun, à une étape ultérieure de ces débats, nous espérons avoir l'occasion de faire connaître notre opinion sur la situation actuelle. Et nous espérons, si tout le monde œuvre de concert, trouver la clef qui nous permettra d'aborder les mesures suivantes et celles qui viendront ensuite et d'aboutir au succès après ces efforts longs et douloureux.

La séance est levée à 13 h 50.

NOTES

[1] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 500, p. 97.

[2] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes*, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754,

Litho in United Nations, New York 00400 86-61104—March 1988—700